RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

2017/042

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le
Et publication ou notification
du

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le quatre juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. PARIS M. RUBIO A. MICHELON C. GRANIER-LACROIX S. BETTI B. PHILIPPOT I. GARCIA M. MOUNERON C. BONNET JL. CAZALIS P. GRANDSIRE D. MARTINEZ J. HANNIET S. GAZEAUX A. PEYSSON S.
Étaient absents : GUIRAO F. BARRUCHI JB. DUGUE M. FABRE V. BEDOS-GAREL P. OLESEN C. DE NITTO J.

Procurations : Monsieur Jérôme DE NITTO a donné procuration à Monsieur Alain RUBIO
Madame Priscilla BEDOS-GAREL a donné procuration à Monsieur Christophe MORGO
Madame Carine OLESEN a donné procuration à Monsieur Joseph MARTINEZ
Monsieur Fabien GUIRAO a donné procuration à Madame Marie PARIS

Secrétaire de séance : Madame PEYSSON Stéphanie

2017/042 : APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR ALSH/ALAE/CLUB ADOS – TARIFS

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame PARIS Marie.

Madame PARIS Marie donne lecture au conseil municipal des règlements intérieurs des structures du Service Enfance Jeunesse, ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) et Club Ados, tenant compte des changements liés à l'organisation du temps scolaire et l'inscription en ligne et demande à l'assemblée de se prononcer sur ceux-ci.

Le conseil municipal, l'exposé de Madame PARIS Marie entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE les règlements des structures du service enfance jeunesse.

TARIFS SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Madame PARIS Marie rappelle au conseil municipal la délibération du 5 juillet 2016 relative à la fixation des tarifs du service enfance jeunesse.

Madame PARIS Marie vient préciser les modifications apportées à ces tarifs.

ALAE :

Les tarifs proposés pour l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) seront modifiés comme suit, à compter du 1er septembre 2017 :

ALAE MATIN :

Inscription la veille avant 15h

- Annulation 48h à l'avance

<1000€	De 1000 à 3000€	> à 3000€
0,90 €	1,00 €	1,10 €

Majoration de 0.50 € pour les enfants non-inscrits dans les délais

ALAE/ REPAS DE CANTINE :

- Inscription/annulation la veille avant 13h

	<1000€	De 1000 à 3000€	> à 3000€
résident	**4,40€** (3,50+0,90 ALAE)	**4,50€** (3,50+1€ ALAE)	**4,60€** (3,50+1,10 ALAE)
non-résident	**4,93€** (4,03+0,90 ALAE)	**5,03€** (4,03+1€ ALAE)	**5,13€** (4,03+1,10€ ALAE)

Repas adultes ou employés communaux : 3,00€

Goûters : 0,50€

Repas pique-nique : 3,13€

Majoration du repas : 2€ pour les enfants non-inscrits dans les délais

ALAE SOIR PUBLIC:

- Inscription la veille avant 15h
- Annulation 48h à l'avance

Horaires	*- de 1000€*	*De 1000 à 3000€*	*+ de 3000€*
De 16h30 à 17h	0,45 €	0,50 €	0,55 €
De 16h30 à 17h30	0,90 €	1,00 €	1,10 €
De 16h30à 18h	1,35 €	1,50 €	1,65 €
De 16h30 à 18h30	1,35 €	2,00 €	2,20 €
Études surveillées de 17h à 17h30	Pas de tarif	Pas de tarif	Pas de tarif

Majoration de 0.50 € pour les enfants non-inscrits dans les délais

ALAE SOIR ECOLE PRIVÉE :

- Inscription la veille avant 15 h
- Annulation 48 h à l'avance

Horaires	*- de 1000€*	*De 1000 à 3000€*	*+ de 3000€*
De 17h à 17h30	0,95 € (0.45€+0.50€ de transport)	1,00 € (0.50€+0.50€ de transport)	1,05 € (0.55€+0.50€ de transport)
De 17h à 18h	1,40 € (0.90€+0.50€de transport)	1,50 € (1.00 €+0.50€ de transport)	1,60 € (1.10 €+0.50€ de transport)
De 17h à 18h30	1,85 € (1.35€+0.50 de transport)	2,00 € (1.50 €+0.50 € de transport)	2,15 € (1.65€+0.50€ de transport)

Majoration de 0.50 € pour les enfants non-inscrits dans les délais

Pour la majoration en cas de retard le soir : nous facturerons 2€/tranche de 10 min/enfant (toute tranche entamée est due), une majoration supplémentaire de 5€/enfant sera appliquée si le parent ne prévient pas le centre.

Ouverture exceptionnelle de l'ALAE 1€ de l'heure.

ALSH (prix par jour) :

Les tarifs proposés pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) seront appliqués comme suit, à compter du 1er septembre 2017 pour les résidents de Villeveyrac.

- Inscription et annulation 48h à l'avance

– **Résidents :**

2017/042

	ALSH matin sans repas	ALSH matin avec repas	ALSH après-midi sans repas (goûters inclus)	ALSH après-midi avec repas (goûters inclus)	ALSH journée sans repas	ALSH journée avec repas
- de 1000€						
1 enfant	3,50 €	7,90 €	4,00 €	8,40 €	7,00 €	11,40 €
2 enfants	3,25€	7,65 €	3,75 €	8,15€	6,50€	10,90€
3 enfants ou +	3,00 €	7,40 €	3,50 €	7,90 €	6,00 €	10,40 €
De 1001 à 2000€						
1 enfant	4,00 €	8,50 €	4,50 €	9,00 €	8,00 €	12,50 €
2 enfants	3,75 €	8,25 €	4,25 €	8,75 €	7,50 €	12,00 €
3 enfants ou +	3,00 €	7,50 €	3,50 €	8,00 €	7,00 €	11,50 €
De 2001 à 3000€						
1 enfant	5,00 €	9,50 €	5,50 €	10,00 €	10,00 €	14,50 €
2 enfants	4,75 €	9,25 €	5,25 €	9,75 €	9,50 €	14,00 €
3 enfants ou +	4,50 €	9,00 €	5,00 €	9,50 €	9,00 €	13,50 €
+ de 3001€						
1 enfant	5,50 €	10,10 €	6,00 €	10,60 €	11,00 €	15,60 €
2 enfants	5,25 €	9,85 €	5,75 €	10,35 €	10,50 €	15,10 €
3 enfants ou +	5,00 €	9,60 €	5,50 €	10,10 €	10,00 €	14,60 €

Les tarifs proposés pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) seront appliqués comme suit, à compter du 1er septembre 2017 pour les non- résidents de Villeveyrac : majoration de 10% :

Non-résidents :

	ALSH matin sans repas	ALSH matin avec repas	ALSH après-midi sans repas (goûters inclus)	ALSH après-midi avec repas (goûters inclus)	ALSH journée sans repas	ALSH journée avec repas
- de 1000€						
1 enfant	3,85 €	8,78 €	4,35 €	9,28 €	7,70 €	12,63 €
2 enfants	3,57 €	8,50 €	4,07 €	9 €	7,15 €	12,08 €
3 enfants ou +	3,30 €	8,23 €	3,80 €	8,73 €	6,60 €	11,53 €
De 1001 à 2000€						
1 enfant	4,40 €	9,43 €	4,90 €	9,93 €	8,80 €	13,83 €
2 enfants	4,12 €	9,15 €	4,62 €	9,65 €	8,25 €	13,28 €
3 enfants ou +	3,85 €	8,88 €	4,35 €	9,38 €	7,70 €	12,73 €
De 2001 à 3000€						
1 enfant	5,50 €	10,53 €	6,00 €	11,03 €	11,00 €	16,03 €
2 enfants	5,22 €	10,25 €	5,72 €	10,75 €	10,45 €	15,48 €
3 enfants ou +	4,95 €	9,98 €	5,45 €	10,48 €	9,90 €	14,93 €
+ de 3001€						
1 enfant	6,05 €	11,18 €	6,55 €	11,68 €	12,10 €	17,23 €
2 enfants	5,77 €	10,90 €	6,27 €	11,40 €	11,55 €	16,68 €
3 enfants ou +	5,50 €	10,63 €	6,00 €	10,13 €	11,00 €	16,13 €

2017/042

Certaines sorties pourront également faire l'objet d'un surcoût précisé lors de l'inscription

Si l'enfant est inscrit à au moins 10 demi-journées par vacances : 50% du prix de l'activité

Si l'enfant est inscrit uniquement le jour de la sortie : 100% du prix de l'activité

Pour la majoration en cas de retard le soir : nous facturerons 2€/tranche de 10 min/enfant (toute tranche entamée est due), une majoration supplémentaire de 5€/enfant sera appliquée si le parent ne prévient pas le centre.

ESPACES JEUNES :

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à **15,00 €** (période du 1er septembre au 31 août).

Pour une inscription en cours d'année, le montant de la cotisation sera calculé au prorata et par trimestre (- 3 € par trimestre).

Inscription du 1er septembre au 31 août : 15 €

Inscription du 1er décembre au 31 août : 12 €

Inscription du 1er mars au 31 août : 9 €

Inscription du 1er juin au 31 août : 6 €

La tarification sera fonction des activités proposées et des ressources des familles : Le barème suivant sera appliqué au tarif de l'activité. La tarification des activités étant variable et sera fixée au cas par cas :

Revenus mensuels imposables	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
inférieur ou égal à 1000,00 €	64%	59%	55%
de 1001,00 € à 2000,00 €	73%	68%	64%
de 2001,00 € à 3000,00 €	91%	86%	82%
à partir de 3001,00 €	100%	95%	91%

Une majoration de 10% sera appliquée aux non-résidents du village.

Le conseil municipal, l'exposé de Madame PARIS Marie entendu et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE de fixer les tarifs du service enfance jeunesse tels que définis ci-dessus.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération en date du 5 juillet 2016 ayant trait au même objet.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Christophe MORGO

MAIRIE DE VILLEVEYRAC
34 (Hérault)